



Décembre 2025

www.handicapenergie.fr

TELETHON 2025



Les trente heures du Téléthon 2025 s'achèvent sur un compteur de 83 504 259 euros ! Un résultat à la hauteur des prouesses de Santa, une marraine extraordinaire par son énergie et sa volonté de faire « péter les scores ». Ce résultat symbolise la confiance et la fidélité des donateurs aux côtés des familles, des chercheurs, des bénévoles et des partenaires. Aujourd'hui, une nouvelle médecine impulsée par le Téléthon change et sauve des vies. Ce combat doit continuer, 95% des maladies rares restent sans traitements.

« Un immense merci à toutes celles et tous ceux qui nous accompagnent dans notre combat avec tant de fidélité et d'engagement. Les premières victoires renforcent notre rage de combattre pour toutes les familles qui attendent. Nous avons la vision, la stratégie, et nous avons besoin de moyens d'autant plus importants que les candidats-médicaments se multiplient. Je tiens à remercier chaleureusement toutes les équipes de France Télévisions, Sophie Davant, Nagui, Cyril Féraud et tous les animateurs pour leur engagement à nos côtés. Au nom des malades et des familles, je tiens à remercier très chaleureusement Santa, une marraine incroyable qui a fait la différence avec sa sensibilité, sa créativité, sa générosité et son engagement inégalé » a déclaré Laurence Tiennot-Herment, Présidente de l'AFM-Téléthon, à l'issue de ce 39e marathon.

« Cette année encore, les Français ont fait grimper le compteur du Téléthon grâce à leur générosité et à leur mobilisation exceptionnelle dans toute la France. Un grand bravo à toutes les équipes de l'AFM-Téléthon pour ce nouveau succès ! Je veux également remercier chaleureusement toutes les équipes de France Télévisions qui se sont mobilisées durant ces 30 heures d'antenne autour de Santa, une marraine extraordinairement impliquée et déterminée pour aller décrocher de nouvelles victoires contre la maladie. » a déclaré Delphine Ernotte Cunci, présidente-directrice générale de France Télévisions.

Le combat continue !

FAUTEUIL ROULANT : TOP DEPART POUR LE REMBOURSEMENT A 100 %



Chose promise, chose due. Dès le 1er décembre 2025, la quasi-totalité des fauteuils roulants seront pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie. Conditions d'accès, process, prix limite de vente...

« À compter du 1^{er} décembre 2025, les fauteuils roulants seront intégralement pris en charge par l'Assurance maladie dès lors qu'ils répondent à un besoin médical », confirme l'Élysée. Une mesure inédite en Europe, qui promet de *« transformer la vie »* des 1,1 million de Français qui les utilisent au

quotidien. En faisant de l'Assurance maladie le financeur unique, le gouvernement entend garantir un accès *« simple, fluide et surtout sans reste à charge »* à ces aides techniques essentielles, qu'elles soient manuelles, électriques, complexes ou destinées à la pratique sportive. Cette réforme, issue d'un engagement présidentiel pris lors de la Conférence nationale du handicap (CNH) en 2023, marque un tournant majeur dans l'accès à la mobilité pour les personnes en situation de handicap.

Un ancien modèle *« injuste et indigne »*

Jusqu'à maintenant, obtenir un fauteuil roulant relevait souvent du parcours du combattant. Les personnes concernées devaient jongler entre plusieurs financeurs (cinq et parfois même huit), multiplier les dossiers et parfois créer des cagnottes en ligne pour combler les restes à charge. *« C'était injuste et indigne,* admettait l'Élysée, lors d'un point presse organisé le 28 novembre. *L'accès à la mobilité ne doit pas dépendre des moyens financiers. »* Les délais, eux aussi, posaient problème : certains attendaient un an ou plus pour réunir les financements nécessaires. Mais, ça, c'était avant...

L'Assurance maladie, nouveau guichet unique

Le nouveau modèle repose sur un principe simple : l'Assurance maladie prend tout en charge. Plus besoin de solliciter la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), les complémentaires santé ou divers fonds d'aide. *« L'utilisateur dispose d'un interlocuteur unique, d'un dossier unique et d'un parcours beaucoup plus lisible, sans avoir besoin d'avancer les frais »,* explique l'Élysée, qui évoque une *« mesure de justice sociale »*. Le process ? Le médecin habilité (formé à l'appareillage ou spécialisé en médecine physique et de réadaptation par exemple) prescrit un fauteuil roulant adapté aux besoins de son patient, l'ergothérapeute intervient si nécessaire pour affiner l'évaluation (pour les modèles complexes), puis le prestataire de matériel médical transmet le dossier à l'Assurance maladie. C'est également lui qui assure la livraison du fauteuil. *« L'utilisateur, de son côté, n'a aucune démarche supplémentaire à effectuer »,* promet l'Élysée. Cette centralisation vise à rendre l'accès aux fauteuils roulants *« plus rapide et plus équitable »*.

21 000 euros : prix limite de vente et non plafond de remboursement

Parmi les points techniques qui ont récemment suscité des interrogations figure la question du plafond de 21 000 euros pour les fauteuils électriques. L'Élysée rectifie : *« Ce montant correspond au prix limite de vente (PLV), un outil qui encadre le prix du fauteuil pour éviter les dérives tarifaires, et non au plafond de remboursement ! »* Concrètement, le PLV fixe la somme maximale que l'industriel peut facturer pour le châssis et les éléments essentiels du fauteuil. Mais il ne limite en aucun cas le remboursement total. *« Dès lors qu'une option répond à un besoin médical (repositionnement, assistance respiratoire, système de verticalisation, contrôle oculaire...) elle peut être intégrée sans plafond,* insiste l'Élysée. *L'Assurance maladie pourra donc être amenée à rembourser 30 000, 40 000 ou 100 000 euros. »* Ce système permet, selon le gouvernement, à la fois de maîtriser les prix et de garantir l'accès à un fauteuil véritablement adapté.

Des montants de remboursement revus à la hausse

Le changement est notable : un fauteuil manuel (alliage léger), jusque-là remboursé autour de 600 euros, pourra désormais l'être jusqu'à 6 000 euros. Les fauteuils électriques de positionnement verront leur

remboursement passer de 4 000 euros à 21 000 euros, auxquels pourront s'ajouter toutes les options nécessaires. Les fauteuils de sport, quant à eux, bénéficieront d'un forfait de 2 400 euros, ajustable en fonction des besoins. Quant au délai de renouvellement, il est de cinq ans pour les adultes et trois ans pour les mineurs, plus souvent si les besoins changent : évolution du handicap, de la taille ou la corpulence,

Financer l'autonomie quoi qu'il en coûte ?

S'agissant du coût global pour la collectivité, l'Élysée revendique un choix assumé : celui de ne pas fixer de plafond budgétaire. Jusqu'à présent, l'Assurance maladie consacrait environ 300 millions d'euros par an au remboursement des fauteuils roulants. Avec la prise en charge intégrale, ce montant devrait mécaniquement augmenter. Budget estimé ? « *On ne sait pas, reconnaît l'Élysée. Peut-être 400, 450 ou 500 millions d'euros, peut-être plus...* » « *La réforme n'a pas été pensée pour tenir une enveloppe, elle a été pensée pour répondre aux besoins, insiste-t-on. On est tous très soucieux de l'avenir de l'Assurance maladie mais on ne choisit pas de se déplacer en fauteuil roulant.* »

Des délais encadrés pour éviter les blocages

Autre évolution majeure : les délais de traitement. Pour les fauteuils simples, l'Assurance maladie disposera de quinze jours pour rendre sa décision. Pour les modèles plus complexes, elle aura deux mois. Et si elle ne répond pas dans ce délai, le devis est validé : « *c'est le principe du silence vaut accord* », alors qu'avant silence valait refus.

Achat priorisé, location encadrée

La réforme clarifie aussi les modalités d'accès. « *L'achat reste la voie privilégiée, affirme l'Élysée. Acquérir un fauteuil permet de garantir l'autonomie d'une personne.* » La location de courte durée est réservée aux besoins temporaires, comme une fracture ou une opération. « *C'est uniquement pour cette option-là que les complémentaires santé peuvent intervenir, sinon c'est inutile* », précise l'Élysée. La location de longue durée, elle, s'adresse aux personnes concernées par une pathologie évolutive, comme la Sclérose latérale amyotrophique (SLA) ou la myopathie de Duchenne, permettant un ajustement du matériel en fonction de l'évolution de la maladie.

Une nomenclature dépoussiérée

Autre élément clé : une refonte en profondeur de la « *nomenclature* », liste officielle qui classe les fauteuils roulants par catégories et détermine leur niveau de remboursement. Ce document, utilisé par les médecins, les prestataires et l'Assurance maladie, « *n'avait pas été actualisé depuis plus de trente ans* », confie l'Élysée. À l'époque, les fauteuils électriques étaient plus rares, les options limitées et les besoins bien moins documentés qu'aujourd'hui. « *Il était indispensable de revoir un texte qui ne correspondait plus ni aux pratiques, ni aux besoins, ni aux technologies actuelles.* »

Désormais, la nomenclature reflète la diversité réelle des fauteuils et permet d'associer à chaque catégorie un niveau de prise en charge cohérent.

Qualité renforcée et normes révisées

« *La réforme met aussi en avant la qualité des fauteuils* », poursuit l'Élysée. Pour être remboursés, ils devront répondre à des critères stricts et obtenir une certification du CERA, le laboratoire français chargé d'évaluer et de certifier les aides techniques. « *Les modèles qui n'ont pas de certificat ne seront pas remboursés.* » Une exigence qui réduit les « *risques* » et favorise les fabricants dont les modèles respectent les standards européens.

Selon le gouvernement, cette exigence devrait aussi « *avantager les filières françaises* », désormais moins soumises à la concurrence des modèles d'entrée de gamme. « *Le remboursement n'est plus au cœur de la compensation de l'autonomie : les personnes handicapées ne cherchent plus le fauteuil le moins cher mais celui qui répond à leurs besoins* », estime-t-il.

Une réforme « historique » co-construite avec les associations

Cette réforme porte aussi l'empreinte de celles et ceux qui l'ont ardemment réclamée. « *Nous l'avons co-construite avec les associations de personnes en situation de handicap (notamment APF France handicap, Paralyse cérébrale France et l'AFM-Téléthon. Elles ont énormément travaillé et ont été très vigilantes, elles avaient raison* », reconnaît l'Élysée.

APF France handicap salue une avancée « historique » pour « *des milliers de personnes, dont une part importante vit sous le seuil de pauvreté* ». « *Cette réforme est une révolution que nous attendions et que nous sommes fiers d'avoir contribué à faire naître* », se réjouit sa présidente, Pascale Ribes. Elle se félicite notamment de la prise en charge intégrale, de la reconnaissance de toutes les catégories de fauteuils, y compris les scooters, et de l'intégration de dispositifs longtemps exclus, comme la troisième roue électrique ou les commandes pour aidants. L'association, engagée depuis plus de vingt ans sur ce dossier, rappelle que le fauteuil roulant est bien plus qu'une aide technique : « *C'est un prolongement du corps, un mode de déplacement et donc de participation sociale.* »

Un comité de suivi pour ajuster la mise en œuvre

À compter de janvier 2026, un comité de suivi, réunissant associations, industriels, prestataires et pouvoirs publics se réunira tous les mois pour surveiller la montée en charge du dispositif, identifier les éventuels blocages et ajuster les règles si nécessaire. Les MDPH seront également accompagnées dans cette transition, puisqu'elles n'auront plus à instruire les demandes de financement de fauteuils roulants. « *Le message aux départements est clair : recentrer leurs aides sur l'adaptation du domicile ou d'autres dispositifs* », indique l'Élysée.

Un chantier colossal

Derrière l'annonce, un chantier colossal se dessine. Il faudra veiller au respect des délais, accompagner les professionnels, garantir la qualité des fauteuils et éviter les ruptures d'approvisionnement. Le comité de suivi, associations en tête, promet d'être aux avant-postes de ce déploiement. « *Nous entrons dans le dernier kilomètre* », prévient APF France handicap, qui promet une vigilance de chaque instant.

<https://informations.handicap.fr/a-fauteuil-roulant-top-depart-pour-le-remboursement-a-100-38601.php>

COIN CULTURE : ON PEUT ENCORE LES GLISSER SOUS LE SAPIN



Apprendre à communiquer avec son bébé avant même qu'il ne sache parler est une source de sérénité et de complicité au sein des familles. La langue des signes adaptée aux bébés s'impose aujourd'hui comme une méthode simple et pleine de bienfaits : elle permet aux tout-petits de se faire comprendre, réduit les frustrations, et favorise une meilleure patience et écoute de la part des parents.

On la voit pratiquée de plus en plus en crèches notamment.

Et si cette pratique était l'occasion d'éduquer les plus jeunes à l'environnement inclusif et former une génération qui maîtrisera la LSF et l'inclura plus facilement les personnes malentendantes.

<https://www.fnac.com/livre-numerique/a21447228/Handinova-Mon-premier-livre-des-Signes-pour-Bebe-44-signes-du-quotidien-pour-debuter-et-se-comprendre-avec-bebe>

Le combat d'une vie

MATTHIAS LAMBERT

LE COMBAT D'UNE VIE

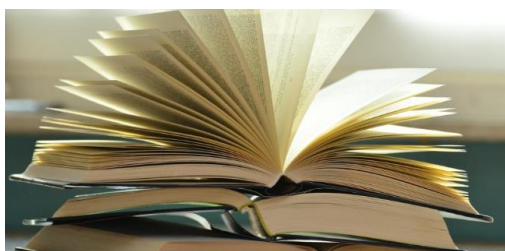


De Saint-Omer aux États-Unis, le parcours de Matthias Lambert inspire respect et admiration. À la naissance, on lui découvre une myopathie rare, que la médecine ne parvient pas à comprendre. Passionné par la science dès ses plus jeunes années, Matthias réalise son rêve : il devient chercheur, découvre à 25 ans la cause de sa maladie génétique et y consacre, en partie, ses travaux au sein des plus prestigieux laboratoires américains, à Harvard puis à Boston. « J'ai toujours voulu être maître de ma propre vie, ce n'est pas ma maladie qui décide à ma place. »

Voici l'histoire bouleversante, empreinte d'espoir et de résilience, d'un homme qui a pris, avec force et courage, son destin en main.

<https://www.editionsdurocher.fr/product/129505/le-combat-d-une-vie/>

Prix Handi-livres 2025 : le handicap au fil des pages



La 16^e édition du Prix Handi-Livres a dévoilé ses lauréats jeudi 27 novembre à l'occasion d'une cérémonie organisée à la Philharmonie de Paris. Vingt ans après sa création, ce prix littéraire ambitionne de contribuer à une meilleure intégration des personnes en situation de handicap dans la société en favorisant la promotion d'ouvrages traitant de cette thématique.

Tous les deux ans, le prix Handi-Livres organisé par le fonds de dotation Abilitis récompense des femmes et des hommes qui ont choisi de mettre en lumière des personnes en situation de handicap dans leurs ouvrages, ou d'aborder cette thématique sociétale. Après avoir débattu à propos d'une centaine de livres, le comité de sélection a retenu une liste de 30 auteurs dans six catégories. Et cette année, une catégorie Coup de cœur est venue s'ajouter à la présélection. Les lauréats ont été dévoilés lors de la cérémonie de remise des prix qui s'est tenue le 27 novembre 2025 à la Philharmonie de Paris, en présence de Gavin's Clemente Ruiz, président du jury. Pour saluer cet impressionnant cru, le jury a même tenu à rajouter un prix spécial.

Cliquez sur le lien pour découvrir les titres sélectionnés : <https://www.faire-face.fr/2025/11/29/prix-handi-livres-2025-le-handicap-au-fil-des-pages/>

2 SITES A CONSULTER SANS MODERATION



Connexion

Je m'abonne gratuitement

La Paraplaylist #1

Et si le handicap était un moteur de création ? De Black Sabbath à Billie Eilish, en passant par les Beach Boys, de nombreux artistes ont fait de leur déficience une signature sonore. Malick Reinhard explore ces histoires méconnues dans une première « Paraplaylist ».



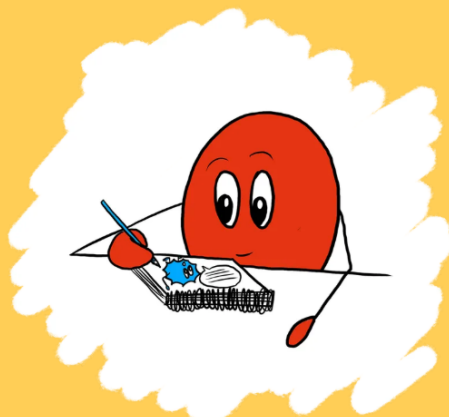
La Paraplaylist #1

Et si le handicap était un moteur de création ? De Black Sabbath à Billie Eilish, en passant par les Beach Boys, de nombreux artistes ont fait de leur déficience une signature sonore. Malick Reinhard explore ces histoires méconnues dans une première « Paraplaylist ».

https://souslesroues.ghost.io/la-paraplaylist-1/?utm_medium=paid&utm_source=fb&utm_id=6894484468496&utm_content=6894484631296&utm_term=6894484494496&utm_campaign=6894484468496&fbclid=IwY2xjawObwIzleHRuA2FlbQEwAGFkaWQA AAZFUUduaHNydGMGYXBwX2lkEDlyMjAzOTE3ODgyMDA4OTIAAR5tn8lJE3FuNk7i5AB2xzDHHHTYH-ayosk9gknvK-i-3CS-e-nSvnsi1Egaptw aem IZ9FRW7XbS60nnVOZmJfEw

Nos bandes dessinées

Petite Mu propose des bandes dessinées engagées sur le handicap : elles vulgarisent et sensibilisent à son impact dans la vie personnelle et professionnelle des personnes concernées et des proches aidants.



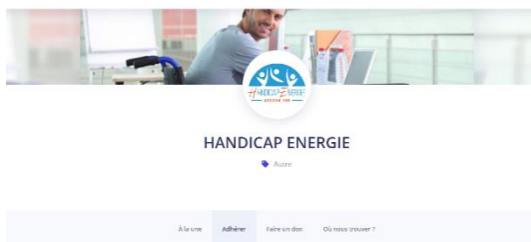
Sensibiliser aux handicaps invisibles

Petite Mu apporte un nouveau regard sur le handicap, avec de la spontanéité, de l'authenticité et de l'humour, en donnant la parole à ceux qu'on n'écoute jamais, ceux qu'on ne croit pas.

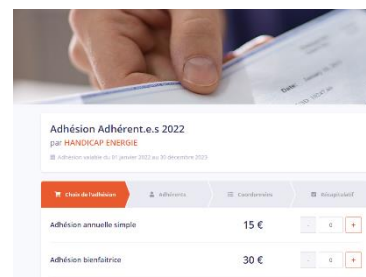
<https://www.petitemu.fr/>



PENSEZ A RENOUELER VOTRE ABONNEMENT



Cliquez sur le lien suivant et grâce à HELLOASSO, votre adhésion sera entièrement dématérialisée :



<http://www.handicapenergie.fr/elementor-1750/>

Ont participé à ce numéro :

Jean François CHOLAT, Olivier RAYMOND

Conception/Rédaction : Sophie GUILLARD

www.handicapenergie.fr

Contact : contact@handicapenergie.fr

Vous recevez cette newsletter car votre adresse postale ou votre adresse mail est référencée dans notre base de données. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Nos Partenaires

